

DÈS LE DÉBUT DE LA SAISON CYCLONIQUE – MAI-JUN le cas échéant au NIVEAU JAUNE

- **Constituez et stockez** en lieu sûr une réserve alimentaire raisonnable : riz, haricots, conserve, sucre, lait en poudre, huile, biscuits etc.
- **Prévoyez une réserve d'eau potable** pour environ quatre jours et une réserve d'eau de javel qui sera utilisée selon les prescriptions des services de la DSDS.
- **Stockez** en un lieu défini et accessible **les équipements et les outils** susceptibles d'être utilisés après l'ouragan : hache, scie, clous, marteau, film plastique, bâches, contreplaqué, bidon plastique type jerrycan, serpillières, seaux, bougies ou lampes à gaz ou à pétrole, allumettes.
- Disposez en un lieu facile d'accès et connu de tous, **une trousse de premier secours** - pansements, alcool à 70°, mercryl, coton hydrophile, compresses, sparadrap.
- **Consolidez la maison** au niveau des issues - portes et fenêtres.
- Vérifiez et consolidez le cas échéant la toiture.
- **Veillez au bon entretien du système d'évacuation des eaux pluviales** : chéneaux, gouttières.
- **Nettoyez les ravines** proches de la maison et **élaguez les arbres** voisins.
- **Disposez d'un poste radio portatif** et d'une réserve de piles
- **Prévoyez des moyens d'éclairage de secours** - lampes électriques, avec réserve de piles, groupe électrogène avec réserve de carburant.
- Assurez-vous que vous-même ou vos proches et voisins connaissent les consignes de sécurité.
- Consultez **en Mairie** la liste des abris sûrs mis à la disposition des populations susceptibles d'être évacuées
- Assurez-vous que vos vaccinations et celles de votre entourage contre **le tétanos et la polio** sont à jour.

AU NIVEAU « ORANGE »

- **Consolidez** éventuellement les portes et fenêtres - panneaux en bois cloués - et s'il n'y a pas de volets, renforcez, en les attachant, les crochets et les crémones.
- **Haubanez les cases légères et les auvents** - corde ou câble, blocs de pierre, pieux etc.
- Dans les maisons non fixées au sol - case ou caravanes - qui devront impérativement être évacuées en cas de confirmation de la menace, disposez sur le plancher des objets lourds - blocs de pierre - pour augmenter l'adhérence.
- **Protéger les baies vitrées** à l'aide de feuilles de contre-plaqué - 5 mm - placées à l'extérieur ou à défaut placez sur les deux faces en diagonales et en médiane des bandes de papier collant bande large - qui augmenteront la résistance des baies et surtout éviteront les projections de bris de verre en cas d'impact d'objet emportés par le vent.
- Enlevez autour de la maison tous les objets susceptibles d'être emportés par le vent et de devenir autant de projectiles.
- Organisez si cela n'est pas déjà fait votre survie par le stockage de nourriture et de matériels divers - cf. consignes plus haut « avant la saison cyclonique ».
- **Démontez** les antennes de télévisions et radio.
- Faites le plein de carburant du véhicule et évitez toutefois d'entreprendre de longs déplacements.
- Débranchez le système de remplissage de la citerne d'eau pluviale et protégez le réservoir le cas échéant.
- Mettez les documents officiels - papiers d'identité, carnet de vaccination, carte de groupe sanguin notamment - à l'abri, hors d'atteinte de l'eau, ainsi que les aliments, la trousse à pharmacie et autres biens.
- Mettez à l'abri les animaux - chiens, chats, volailles et cheptel -
- **Restez à l'écoute** des émissions d'information diffusées par les chaînes de télévisions et de radio (RFO et RCI)
- **Consignes particulières aux marins pêcheurs** :
 - Suivre les informations mises en place par les capitaineries et les municipalités et mettre à l'abri tous les matériels de pêche.
 - Rester à l'écoute des fréquences d'urgence afin de rallier la terre en cas de confirmation de la menace.
- **Consignes particulières aux commerçants et entreprises** :
 - Placer les denrées périssables et objet de valeur hors d'atteinte de l'eau et prendre toutes dispositions pour protéger les installations aériennes, échafaudages, grues sur les chantiers etc..

L'activité économique et sociale continue normalement, certains organismes ou services, tels que les établissements scolaires peuvent être amenés à cesser leur activité que sur ordre exclusif de leur hiérarchie, après consignes données par la préfecture.

AU NIVEAU « ROUGE »

- Cessez vos activités et regagnez immédiatement votre domicile et regroupez autant que possible l'ensemble des membres de la famille.
- Si le domicile n'est pas une construction solide ou s'il est situé dans une zone menacée par la marée de tempête ou par une inondation, regagnez immédiatement un abri sûr signalé par les services municipaux, les centres de secours des sapeurs-pompiers, la police nationale ou la gendarmerie nationale.
- En cas d'hébergement dans un des abris sûrs de la commune au lieu du domicile, faites connaître ce choix aux voisins ou à la famille et s'y tenir.
- Débranchez les antennes de télévision.
- Restez à l'écoute des émissions de radio.

AU NIVEAU « VIOLET »

- Le niveau de vigilance « VIOLET » est activé lorsque les effets du cyclone commencent à être ressentis sur tout ou partie du département. La diffusion du message de confinement signifie :
 - **L'interdiction de sortir des abris et habitations.**
 - **La stricte interdiction de se déplacer et d'utiliser les véhicules.**
- Seuls les services d'intervention – SAPEURS POMPIERS, POLICE et GENDARMERIE, SERVICES MUNICIPAUX - effectuent un dernier contrôle lors de la diffusion de la consigne de confinement.

PENDANT LE PASSAGE DE L'OURAGAN

- Ecoutez les émissions de radio.
- **Ne quittez sous aucun prétexte votre abri** jusqu'à la levée de l'alerte qui sera diffusée par la radio.
- Soyez en mesure de procéder aux travaux de consolidation des portes et fenêtres de la maison ou de l'appartement.
- Éloignez-vous des baies vitrées.
- Coupez le courant électrique du réseau.
- N'utilisez pas de feu à flamme nue.

AU NIVEAU « GRIS »

- Au déclenchement de la mise en œuvre des secours diffusée par les radios procédez à une reconnaissance des environs immédiats de votre domicile.
- Tout risque n'est pas écarté tant que l'alerte n'a pas été levée, aussi **ne vous déplacez qu'en cas d'urgence absolue**
- Si vous êtes blessé ou malade consultez votre médecin ou le centre de secours le plus proche.
- Assurez-vous que vos voisins isolés - notamment les personnes âgées - n'ont pas besoin de secours, signalez les blessés ou les victimes éventuelles aux services de secours : sapeurs-pompiers, gendarmerie, police, municipalités.
- Rassemblez en un seul lieu les animaux - chiens chats et cheptel - morts afin que les services concernés procèdent à leur évacuation et au traitement des carcasses.
- Aidez les équipes d'intervention au dégagement des itinéraires et des voies de circulation.

APRES LA LEVÉE DE L'ALERTE PAR LE PRÉFET

- Reprise de l'activité économique.
- Évitez les déplacements importants en véhicules et le cas échéant conduisez avec la plus extrême prudence.
- Ne touchez pas et signalez IMMEDIATEMENT, les fils électriques rompus ou tombés à terre.

CONSIGNES SUR LE PLAN ALIMENTAIRE

- **Ne consommez jamais d'eau de la citerne, ni l'eau du réseau de distribution** - des informations seront données par la radio et la télévision - en attendant utilisez l'eau minérale potable mise en réserve.
- En cas d'urgence si vous ne disposez pas d'eau en bouteille, deux solutions vous sont possibles :
 - Faire bouillir l'eau pendant 10 minutes puis la battre pour la ré oxygéner.
 - Ajouter TROIS GOUTTES D'EAU DE JAVEL RECONSTITUÉE par litre d'eau que vous aurez filtrée au préalable, agiter et laisser reposer pendant au moins 10 minutes.
- En cas de coupure prolongée de l'électricité ne consommez pas les aliments restés au congélateur ou au réfrigérateur.